



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6151

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le probleme des suppressions d'emplois dans les services des postes et telecommunications. En effet, leurs chefs d'etablissement declarent qu'ils ne peuvent plus assurer en toutes circonstances leurs missions de service public et tenir, face a leurs concurrents, la place qui est necessaire pour un equilibre satisfaisant des prestations a un cout supportable pour l'interet general. Les milliers d'emplois supprimes qui ont ete rendus possibles par l'evolution des techniques et les ameliorations de la productivite ont aujourd'hui, semble-t-il, trouve leur terme dans les etablissements : bureaux de poste, centres de poste et des telecommunications. Il serait necessaire de limiter les suppressions d'emplois a 1 400 emplois et donc les economies prevues a 175 000 000. Il lui demande donc s'il compte repondre favorablement a cette proposition, notamment dans le cadre de la discussion budgetaire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'elaboration de la loi de finances pour 1990 est encore loin d'etre suffisamment avancee pour qu'il soit possible de repondre avec precision a la question posee. L'assurance peut cependant etre donnee que l'evolution des effectifs sera determinee en tenant compte tout a la fois des evolutions du trafic, des nouveaux services et produits a developper, des gains de productivite attendus de l'evolution technologique, du niveau de qualite de service a atteindre et de la necessaire competitivite qu'il convient de garantir a la poste et aux telecommunications tant au plan national qu'au plan international.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6151

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3517